



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

charbon

Question écrite n° 96312

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur l'émission d'investigation du service public qui a dévoilé le 24 mai 2016 les manquements de l'entreprise ENGIE (ex-GDF-Suez) et sa responsabilité dans l'incendie d'une mine de charbon qu'elle possède à Hazelwood, en Australie. Au-delà de ce drame pour la population locale, le groupe français, dont le capital reste détenu à 33 % par l'État, continue de faire fonctionner la centrale à charbon attenante à cette mine, qui est la plus polluante au monde. Après les engagements signés lors de la CoP21, la ministre a pourtant pris position pour un désengagement de cette centrale, indiquant la nécessité pour l'énergéticien français, 4ème groupe au monde, à ce qu'il ferme l'ensemble de son parc charbon. Engie possède sur la planète une trentaine de vieilles centrales à charbon extrêmement polluantes. Il se félicite des annonces de la ministre et l'interroge sur les délais et la mise en œuvre effective des engagements pris devant les Français.

Texte de la réponse

Face à l'urgence du dérèglement climatique, les entreprises ont un rôle déterminant à jouer pour permettre l'atteinte des engagements de l'accord de la Cop 21. C'est la raison pour laquelle, le groupe ENGIE a décidé de se fixer un nouvel objectif ambitieux de réduction de 20 % d'ici 2020 de ses émissions de CO2 liées à ces activités industrielles dans le monde. D'autre part, le groupe s'est aussi résolument engagé vers la transition énergétique : le développement des énergies renouvelables (EnR) et des services d'efficacité énergétiques constituent un axe fort de sa nouvelle stratégie. Conscient de la nécessité de diminuer la part actuelle des actifs charbons dans son portefeuille pour atteindre cet objectif, le groupe ENGIE a par ailleurs pris la décision récente de ne plus investir dans de nouveaux projets charbon et de demander l'arrêt ou la cession progressive des activités charbon actuelles. Une analyse de l'ensemble des actifs thermiques de son portefeuille est actuellement menée pour mettre en œuvre cette décision. Ainsi, le groupe a d'ores et déjà décidé de procéder aux fermetures des centrales de Gelderland aux Pays bas (600 MW) fin 2015 et de Rugley (1000 MW) au Royaume - Uni en juin 2016. De même, le groupe a procédé au premier semestre 2016 à la cession de plusieurs actifs thermiques en Inde et aux États-Unis. S'agissant de la situation particulière de la centrale d'Hazelwood en Australie, le groupe est en train d'étudier plusieurs scénarii tenant compte des contraintes locales et des souhaits des autorités australiennes. Plus globalement la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer chargée des relations internationales sur le climat a demandé à ENGIE et EDF de lui faire part de leurs stratégies en matière de sortie de charbon, y compris à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96312

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4936

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8355